

Pourquoi l'élection présidentielle ?

L'élection présidentielle occupe une position centrale sur la scène politique française. Le principe d'une élection au suffrage universel semble un garant démocratique. Pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi dans le passé. Les guerres et les crises changent la donne en promouvant des figures stables et fortes. Dans le contexte actuel, la question est de nouveau posée : l'élection du Président se télescope avec des attentes de démocratie plus directe. Il faut donc réinventer la fonction présidentielle.

Plan de l'article

- Retour sur l'Histoire
- Émergence d'un nouveau modèle
- L'élection du Président contre la démocratie ?
- Réinventer la fonction présidentielle

Dans quelques mois, les électeurs et les électrices vont avoir l'occasion de choisir leur président e de la République. On ne s'avance pas trop si l'on dit que ce sera une nouvelle occasion de vérifier la centralité de l'élection présidentielle sur la scène politique française. Il en est ainsi depuis la première élection en 1965 et la première grosse surprise d'un mode de scrutin ouvert au peuple tout entier : la mise en ballottage du général de Gaulle. Intensité, attente élevée de l'électorat, rebondissements n'ont jamais cessé depuis. En bénéficiant de la plus grande couverture médiatique possible, l'élection présidentielle se construit de plus en plus comme un véritable *thriller*, digne des meilleures séries à succès. Pendant plusieurs mois, la campagne égrène les épisodes depuis les primaires jusqu'aux « affaires », en passant par la longue série des sondages. L'élection présidentielle est ainsi radicalement différente de toutes les autres : elle bénéficie de la dynamique de l'incarnation et du rôle des médias de masse. Le niveau élevé du taux de participation (celui de 2017 est égal à celui de 1995 et proche de ceux de 1988 ou 1981) achève de démontrer la place éminente occupée par l'élection présidentielle dans le fonctionnement de notre démocratie électorale.

L'élection du Président n'a pas toujours entretenu une relation facile avec la notion de démocratie

Retour sur l'Histoire

Si on l'a réinscrit dans la longue durée, l'élection du Président n'a pas toujours entretenu une relation facile ou tranquille avec la notion de démocratie, c'est le moins que l'on puisse dire. Pendant longtemps, elle a été tenue en suspicion par les tenants de la démocratie.

Cela peut paraître paradoxal puisqu'elle réunit le peuple tout entier dans une élection d'échelle nationale et peut paraître ainsi plus « démocratique » que l'élection limitée et dispersée de députés. Elle a toujours cependant inquiété par son résultat et par ses possibles conséquences sur la nature du pouvoir, le spectre d'une possible dictature n'étant jamais très loin. Aussi, quand elle était acceptée, elle ne l'était que sous la forme d'une concession à la nécessité des choses. Alexis de Tocqueville, par exemple, quand il justifiait l'élection populaire du président des États-Unis, le faisait par des arguments plutôt négatifs et, il faut bien le dire, un peu contournés : l'élection d'un Président était en quelque sorte inoffensive, disait-il, parce que la jeune République avait pris soin de limiter drastiquement les pouvoirs de l'exécutif fédéral. L'auteur de la *De la démocratie en Amérique* considérait que la condition même de la réussite d'une élection (indirecte) du Président par le peuple était d'avoir établi « un pouvoir exécutif faible et dépendant ». Un mauvais Président ne saurait donc faire beaucoup de mal. L'essentiel du système américain (et donc de la démocratie) se trouvait ailleurs, c'est-à-dire dans les autres institutions du régime : au Congrès, dans la Cour suprême et dans les droits des États fédérés. De plus, comme la politique américaine n'aspirait pas encore à la formation d'un empire, ni à se mêler des affaires extérieures hors des États-Unis, le poste de Président n'avait pas de raison d'attirer des aspirants à la gloire : la République américaine avait engendré Washington et non pas Napoléon. Pour Tocqueville, cela représentait une nouvelle preuve du caractère non dangereux, si l'on peut dire, de la présidence américaine¹.

En France, les déboires de la Deuxième République démontrèrent, d'une manière plus spectaculaire encore, le problème posé par l'élection d'un Président. L'épisode pesa longtemps sur les esprits et explique le rejet « principiel » de cette option tout au long des Troisième et Quatrième Républiques. Le double événement de décembre 1848 (élection de Louis-Napoléon Bonaparte) et de décembre 1851 (le coup d'État, prélude au rétablissement de l'Empire) a continué de hanter la tradition républicaine pour plus d'un siècle. L'élection du Président par le peuple était certes une audace démocratique pour l'époque, mais elle se doublait d'un risque tout aussi important. Les mêmes *leaders* républicains qui avaient porté aux nues le suffrage universel en l'érigeant comme la voix infaillible du peuple (le peuple ne pourrait que vouloir son propre bien) se montrèrent incapables de rallier ledit peuple à un candidat républicain. Ni Eugène Cavaignac, ni Alexandre Ledru-Rollin ne purent peser bien lourd face aux 75 % des voix obtenus par le neveu de Napoléon. Le choix du peuple se portait donc sur le prestige et la chimère d'un nom ; il faussait la démocratie électorale en tombant dans ce que François Guizot fustigeait sous le nom « d'idolâtrie démocratique² ». La République, en voulant fonder la démocratie, avait raté l'élection du Président. Pire même : elle s'était fait piéger par elle.

Même aux États-Unis, le piège s'était en quelque sorte refermé sur la jeune République. L'élection du Président était loin d'apparaître comme un pilier central et sûr de la démocratie. La complexité du scrutin fragilisait le caractère équitable et transparent du résultat. Ce fut encore le cas lors des épisodes récents avec l'élection de George W. Bush en 2000 (qui n'a pu se régler que devant la Cour suprême) et lors de l'élection de Donald Trump en 2016 (qui n'a pas obtenu la majorité du *popular vote*, c'est-à-dire des suffrages exprimés à l'échelle du pays tout entier). L'élection présidentielle à l'américaine pouvait

aussi réserver bien des surprises, souvent mauvaises. La liste des Présidents américains compte ce qu'il faut bien appeler une série impressionnante de personnages soit falots, soit incapables et médiocres, ou encore dangereux. La faiblesse de Présidents tels que Franklin Pierce élu en 1852 ou James Buchanan élu en 1856, incapables de mettre tout leur poids dans la balance pour imposer l'abolition de l'esclavage, constitue l'une des explications de l'éclatement de la guerre de Sécession. Curieusement, la forte présidence d'Abraham Lincoln, de 1861 à 1865, n'embraya pas sur des Présidents actifs et progressistes mais sur une nouvelle période de médiocrité présidentielle pour deux nouvelles décennies.

Vu d'Europe, en cette fin de XIX^e siècle, l'exemple américain était d'ailleurs considéré comme un repoussoir et pas du tout comme un modèle. La presse anglaise ou française décrivait souvent avec sarcasme ou mépris les campagnes faites par les candidats américains. Le sensationnalisme, le recours à des slogans simplistes et l'organisation de *meetings* qui tenaient du cirque électoral ne faisaient rien pour redresser l'image d'une élection populaire. Quand William Ewart Gladstone, le grand *leader* libéral britannique, prit l'initiative de faire deux campagnes « à l'américaine » en 1879 et 1880, il attaquait la politique du Premier ministre Benjamin Disraeli par des arguments destinés à soulever l'émotion du « public » plutôt que d'en appeler à sa raison. Cela se rapprochait du populisme électoral américain et Gladstone dut faire face à de sévères critiques de la part de la classe politique britannique et de la presse, à commencer par le *Times*³. Il était accusé de vouloir s'adresser à la *mob* (« populace ») plutôt qu'au Parlement, et donc de manipuler l'opinion et d'abaisser le niveau du débat politique. D'une manière générale, aux alentours de 1900, les différentes propositions qui visaient à améliorer la démocratie moderne ne regardaient pas du côté de l'élection populaire d'un Président. Elles privilégiaient le recours au référendum et à la représentation proportionnelle, à l'amélioration de la technique électorale pour le choix des représentants au Parlement. Les propositions se plaçaient donc du côté de la démocratie représentative et de la démocratie participative et avaient tendance à étouffer les rares voix qui s'élevaient en faveur de l'élection du Président. C'était le cas de la France au cours des années 1900 et 1910 où le débat sur la « RP » (la représentation proportionnelle) avait largement éclipsé les quelques propositions de république présidentielle⁴. Même aux États-Unis, la période que l'on a appelé l'ère du progressisme (et des populistes) avait été marquée par l'introduction des différentes formes de démocratie directe au niveau des États, comme dans l'Ouest, où l'Oregon avait introduit la législation directe d'initiative populaire, le référendum et la révocation (ou *recall*) des élus⁵. Cela soulignait le fait que la notion de démocratie n'était pas identifiée au choix du Président mais plutôt à des mécanismes de proximité et d'initiative populaire dans un esprit jeffersonien. Un peu partout donc, l'élection du Président par le peuple restait en marge de l'idée démocratique quand elle ne paraissait pas ouvertement contraire à la tradition du pays considéré (c'était évidemment le cas des monarchies parlementaires

Émergence d'un nouveau modèle

Après un départ difficile, l'élection présidentielle a fini toutefois par s'imposer. Elle a été adoptée par un grand nombre de pays démocratiques et peut-être encore plus par des pays en quête d'une qualification de « démocratie ». Il faut, cependant, rappeler les raisons qui

ont poussé les démocraties à embrasser l'élection populaire du chef : elles ne regardent pas tant l'amélioration de la démocratie en tant que telle (la capacité du peuple à peser sur les décisions publiques) que la stabilité et la force des gouvernements *en tant que* gouvernements. Cela transparaît notamment dans le rôle joué par les deux guerres mondiales. Si les régimes de démocratie sont sortis vainqueurs de l'épreuve, ils le doivent à l'émergence d'un nouveau type de « chefs de guerre », comme le montre le trio de la Première Guerre mondiale (le français Clemenceau, le britannique Lloyd George et l'américain Wilson) ou celui de la Deuxième Guerre mondiale (de Gaulle, Churchill et Roosevelt). Ces *leaders* n'ont certes pas représenté une menace pour la démocratie, dans le sens qu'ils n'ont pas cherché à renverser le régime ou à se transformer en dictateur, mais ils n'en représentent pas moins un tournant dans l'histoire de la démocratie. Leur succès et leur popularité même ne tiennent pas à des réformes permettant au peuple de peser plus directement sur les affaires publiques mais sur la manière dont ils ont eux-mêmes tenu le gouvernail du pays au milieu des épreuves. C'est donc la qualité de *gouvernant* qui est passée en premier, pas celle de refondateur de la démocratie. Il n'est pas étonnant de constater (en tout cas pour la France) que les propositions de « République présidentielle » fondée sur l'élection du Président par le peuple commencèrent à fleurir au cours des deux après-guerres. Le discours de Charles de Gaulle à Bayeux en juin 1946 est un bon exemple de ce nouveau cours. Certes, il soulève de nombreuses critiques, surtout venues de la gauche encore fidèle à sa tradition antibonapartiste. Mais il réussit à placer l'élection du Président⁶ en tête du débat public. De plus, la lutte contre la crise économique et les grandes déflagrations sociales, repensée comme l'équivalent d'une guerre menée par l'État contre des mécanismes économiques déréglés, avait replacé le Président au centre du jeu aux États-Unis (au détriment du Congrès et de la Cour suprême). Plus question d'un Président aux pouvoirs faibles et de type arbitral. Franklin Roosevelt était le *leader* d'une nation partie en guerre contre ses propres désastres (le krach de Wall Street de 1929 et la Grande Dépression qui suivit). Il était aussi le premier à oser passer outre la tradition de la limite des deux mandats, instaurée par Washington (Roosevelt est élu en 1932 et 1936, il fait un troisième mandat à partir de 1940 avant même l'entrée en guerre des États-Unis puis est réélu en 1944, six mois avant son décès).

Dans le même sens, on peut noter le succès de la Cinquième République dans sa première période (la Constitution de 1958, le passage au suffrage direct pour l'élection du Président en 1962, la première élection de 1965). Le nouveau régime imposait un chef de l'État aux pouvoirs considérablement renforcés, qui assurait la stabilité du système et notamment la longévité de l'exécutif. Mais ce chef puissant était élu par le peuple tout entier. Il n'était plus l'émanation de ce qui passait pour une oligarchie parlementaire sous la Troisième et la Quatrième République (élection du Président par les deux chambres réunies), il n'était pas l'élu d'une minuscule portion du territoire comme l'était un député. Il était l'élu de l'ensemble des Français, le seul élu « national ». En rendant chaque citoyen responsable du choix du chef, l'élection du Président était ainsi présentée, dans la tradition gaulliste, comme un progrès de la démocratie.

Le modèle de la démocratie par l'élection du Président a d'ailleurs aussi concerné les régimes de tradition parlementaire. Par des processus qui remontent parfois au XIX^e siècle,

depuis que Gladstone avait pris l'initiative de transformer l'élection pour la Chambre des communes en référendum national (pour ou contre le Premier ministre sortant, pour ou contre le *leader* de l'opposition), les élections de représentants, piliers des régimes parlementaires, se sont transformées en choix par le peuple du futur chef de gouvernement. Doté d'une telle force et d'une telle légitimité électorale, le Premier ministre « préside » la machine de l'exécutif comme peut le faire un Président élu par le peuple. Il n'est plus un *primus inter pares* au milieu des membres de son cabinet. Il ou elle (on pense à Margaret Thatcher) est le centre de l'attention des médias, considéré par l'opinion comme responsable d'à peu près tout ce qui peut se passer en bien ou en mal dans la politique d'un pays. Le concept a ainsi changé. En Grande-Bretagne, on parle de la présidentialisation du poste de Premier ministre : le « *British premiership* » devenant la « *British presidency*⁷ ». Quelque chose de comparable caractérise le régime politique allemand depuis 1949, avec le rôle du chancelier et de la « *kanzlerdemokratie* » inaugurée par Konrad Adenauer. L'organisation du système partisan doublé du mode de scrutin, accentué par la médiatisation et la nécessité de l'incarnation, a clairement favorisé une telle évolution « présidentielle » dans la plupart des régimes parlementaires⁸.

L'élection du Président contre la démocratie ?

Entre les années 1950 et 1970, l'élection d'un Président par le peuple (ou la « présidentialisation » des élections législatives) s'est ainsi imposée dans un grand nombre de pays. Elle est devenue par la force des choses un synonyme de démocratie. Ces « succès » n'ont pas tardé cependant à révéler de sérieuses limites. On le voit notamment dans la période de la « transition » démocratique. Des années 1990 aux années 2010, la nécessité de faire transiter les régimes vers la démocratie coïncide avec un phénomène d'expansion de régimes démocratiques sur différents continents (Europe, Amérique latine, Asie et Afrique). L'histoire de ces transitions montre que, dans la majorité des cas, l'élection d'un Président par le peuple a été privilégiée comme mode d'accès au statut de « démocratie ». Cette élection a été érigée en critère d'un passage réussi pour l'obtention du « label » de démocratie.

Mais, au cœur des processus dits de transition, la démocratie a semblé être piégée par l'élection du Président, comme elle l'avait été en France au milieu du XIX^e siècle. L'élection devait venir couronner le processus de construction de la société civile et d'un État de droit. Au lieu de cela, elle est souvent venue le perturber ou même le renverser. Le fait même de l'élection, avec ses campagnes chaotiques et ses résultats contestés⁹, devient un facteur de *crise* démocratique plutôt que l'attestation d'une construction réussie de la démocratie au sens complet du mot (on peut citer l'Ukraine, les Philippines et bien d'autres). Dans certains cas, comme la Côte d'Ivoire des années 2000 et 2010, une statistique macabre pourrait même être dressée en comptabilisant les morts liés directement ou indirectement aux élections présidentielles¹⁰. Des campagnes électorales incontrôlables deviennent facteurs de guerres civiles¹¹. D'ailleurs, et par un effet de contraste saisissant, un pouvoir peut décider de prendre à sa charge l'organisation et le contrôle de l'élection du Président, précisément pour éviter les risques de disruption. C'est le cas de la Russie de Vladimir Poutine. Le « label » de démocratie s'en trouve fortement écorné aux yeux de l'opinion

internationale mais le pouvoir en place en tire les bénéfices à la fois en termes de légitimité nationale et de renforcement du pouvoir personnel.

Ainsi, depuis plus de vingt ans, l'élection du Président par le peuple a retrouvé si l'on peut dire une relation très ambiguë à la démocratie. Elle peut être facteur de chaos ou elle peut servir de couverture à un régime autoritaire. Elle devient un critère caricatural et insuffisant du passage à la démocratie. L'échec de l'implantation d'un « kit démocratique » dont la pièce maîtresse devait être l'élection présidentielle emporte avec lui tout le reste du puzzle constitutionnel : société civile, pluralisme et libertés politiques. Pire, ceux qui réussissent le *monitoring* de l'élection du chef de l'État le font au prix d'un étouffement des autres secteurs de la démocratie (notamment les médias indépendants et les réseaux sociaux).

Cette élection présidentielle comme symptôme de la crise de la démocratie caractérise les pays « en transition » mais aussi – fait nouveau – le centre de l'espace démocratique. Le phénomène atteint des régimes que l'on pouvait croire établis sur de solides fondamentaux. Le cas des États-Unis de Trump est en cela spectaculaire : l'élection a « produit » un Président qui, au lieu de remplir l'office symbolique (et essentiel) de la nation rassemblée, est devenu lui-même facteur de clivage voire de passage à la violence (avec l'assaut du Capitole, le 6 janvier 2021). Au lieu d'être un Président qui se place, par ses compétences et sa capacité de travail, à la tête de la haute administration du pays, il a été délibérément et ostensiblement un perturbateur (et c'est presque un euphémisme) de l'efficacité de son propre appareil gouvernemental, de son propre *staff* à la Maison blanche soumis à un *turn-over* totalement inédit¹².

Réinventer la fonction présidentielle

Mais où se situe le cas français dans cet ensemble de plus en plus sombre ? Certes, nous ne sommes ni au Brésil, ni aux États-Unis et pas non plus dans une « démocratie ». Aucune campagne n'a suscité les événements dramatiques que certains pays en Afrique ou en Amérique latine ont pu connaître. Aucun Président élu depuis 1958 ne peut être comparé à ces improbables « personnages » que sont Donald Trump, Jair Bolsonaro (Brésil), Rodrigo Duterte (Philippines) ou Volodymyr Zelensky (Ukraine). Toutefois, nous partageons quelque chose avec toutes les autres démocraties présidentielles : le caractère de plus en plus incontrôlable de l'élection. En 2017, la joute présidentielle avait été marquée par la crise des partis politiques dans leur capacité de sélection des candidats et dans leur rôle d'encadrement de la campagne. En 2022, le facteur d'instabilité et d'imprévisibilité a franchi un palier supplémentaire. L'élection du Président se télescope avec le retour des aspirations à la démocratie d'approfondissement (engouement pour le référendum populaire, expériences de conventions citoyennes, etc.). Ces aspirations viennent concurrencer le sens même de l'élection présidentielle. Au sortir de la très longue campagne, l'élu du peuple ne pourra pas disposer d'un pouvoir aussi fort et aussi légitime

qu'autrefois. L'élection présidentielle aura beau rejouer le principe du *leadership* avec les promesses d'un pouvoir omniscient (aussi bien pour « sauver le pays et son identité » que pour « changer de société »), le Président élu ou la Présidente élue sera confronté e dès le

lendemain de son élection à l'ensemble disparate des nouvelles expressions démocratiques, y compris celles qui prennent des formes protestataires et violentes.

L'élection présidentielle a donc longtemps été vue comme l'opposé de la démocratie moderne quand celle-ci était identifiée au pouvoir des assemblées et à la primauté du principe de la discussion. Si, malgré cela, elle a pu s'étendre au cours du XX^e siècle, ce fut pour offrir une légitimité démocratique à un pouvoir devenu plus concentré et qui avait parfois atteint une taille démesurée (la République impériale américaine) ; ce n'était pas pour développer la démocratie au sens fort du terme (la participation du peuple aux affaires publiques). Mais, au moins, l'élection débouchait sur de la légitimité, de la stabilité et de la force. Aujourd'hui, dans un pays comme la France, l'élection du Président, si elle continue de bénéficier d'une forte participation citoyenne (contrairement aux autres élections), elle ne peut plus avoir le sens de confier à un homme ou une femme des pouvoirs que l'on se projette comme prométhéens ou comme simplement efficaces, par exemple pour réformer là où c'est encore possible.

La réinvention de la fonction du Président reste donc à faire. Continuer à accentuer la présidentialisation du régime pour répondre à la crise de défiance risquerait d'aboutir à un trompe-l'œil. Emmanuel Macron avait lui-même évoqué les « labyrinthes de la politique » pour souligner les difficultés inextricables de l'action publique moderne¹³. L'État a changé dans ses modalités internes (la décentralisation et la montée en puissance du judiciaire), dans son rapport à la société civile (accepter ou être contraint de partager la décision publique) et dans la nature même de sa souveraineté d'État nation (vis-à-vis de l'Union européenne). Aussi, ne *pas* placer l'élection présidentielle sous le signe de l'homme providentiel ou de la femme providentielle¹⁴ devient plus que jamais une question de réalisme et un impératif de probité politique.

Revue ETUDES décembre 2021

Nicolas ROUSSELLIER

NOTES :

1 Al. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (1835-1840), édition de Jean-Claude Lamberti et Françoise Mélonio, Robert Laffont, « Bouquins », 2012, pp. 140-144.

2 Fr. Guizot, *De la démocratie en France*, Victor Masson libraire, 1849.

3 Pour rejoindre sa circonscription de Midlothian (Écosse) à la fin de 1879, il fait le trajet de Liverpool à Édimbourg et s'arrête à trois reprises pour des « *station speeches* » (littéralement, des « discours de gare »), devant 500 (à Carlisle), 4 000 (à Hawick) et 8 000 spectateurs (à Galashiels). À Édimbourg même, il multiplie les discours devant de larges publics (jusqu'à 20 000 personnes au Waverley Market) et ils sont très largement rapportés par la presse nationale. Au total, il aurait parlé devant 86 930 personnes selon une estimation de l'époque (les électeurs de sa circonscription n'étant que 3 620). Cf. Roy Jenkins, *Gladstone*, Macmillan, 1995, p. 334 ; voir aussi Joseph S. Meisel, *Public speech and the Culture of Public life in the Age of Gladstone*, Columbia University Press, 2001, p. 244.

4 Gilles Le Béguec, « La représentation proportionnelle. Cent ans de controverses », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 1986, n° 9, pp. 67-80.

5 Il y a eu un exemple récent avec le gouverneur démocrate de Californie, Gavin Newsom, qui a surmonté avec près de deux tiers des suffrages un référendum de révocation, le mardi 14 septembre 2021.

6 Au suffrage indirect, *via* un collège de grands électeurs.

7 Steve Lancaster et David Roberts (éd.), *British Politics in Focus*, Causeway Press, 2008, p. 294.

8 Dans les pays à forte pluralité de partis, là où il n'y a pas de parti dominant, il est certes plus difficile de structurer les élections législatives sur une compétition réduite, par exemple, à deux personnalités. Mais le phénomène de « présidentialisation » existe tout de même. Les Pays-Bas, où Mark Rutte est au pouvoir depuis 2010, sont un bon exemple de ce type de situation. Son parti libéral n'est jamais majoritaire, il est toujours obligé de gouverner avec une coalition mais les élections tournent largement autour de son bilan et de son *leadership*.

9 Pour l'exemple de Madagascar : Mireille Razafindrakoto et François Roubaud, « Le scrutin présidentiel du 16 décembre 2001. Les enjeux d'une élection contestée », *Politique africaine*, 2002, n° 86.

10 Malgré un taux remarquable de participation (80 %), l'élection de 2010 en Côte d'Ivoire, qui était attendue pour rétablir la paix, a eu l'effet inverse. Cf. Richard Banégas, « Post-election crisis in Côte d'Ivoire : the *Gbonhi war* », *African Affairs*, juillet 2011, n° 440.

11 Dans le cas récent de la Guinée, le coup d'État militaire du 5 septembre 2021 fait suite à la réélection très contestée du président Alpha Condé (qui avait procédé à une révision de la Constitution pour pouvoir briguer un troisième mandat en 2020). Marie-Aude Fouéré, « Chronique des élections de 2010 à Zanzibar », *Politique africaine*, 2011, n° 121 (cette élection marque pourtant un progrès net dans le caractère pacifié de la campagne électorale, par contraste avec les élections précédentes).

12 Ainsi, 60 des 65 positions de l'Executive Office of the President qui correspond au *staff* de la Maison blanche et qui comprend les conseillers de haut rang ont changé au moins une fois, soit 92 % (alors qu'il était plutôt entre 60 % et 70 % pour les Présidents précédents). Plusieurs de ces positions ont changé plusieurs fois : quatre *chiefs of staff* successifs et six *communication directors* ! Report de la Brookings par Kathryn Dunn Tenpas, « Tracking turnover in the Trump Administration » (voir www.brookings.edu).

13 La formule est d'Emmanuel Macron dans son article de la revue *Esprit* de mars-avril 2011.

14 Jean Garrigues, *Les hommes providentiels. Histoire d'une fascination française*, Seuil, 2011. Voir sa récente tribune « Bertrand, Montebourg, Zemmour, ou le syndrome de l'homme providentiel », *Le Monde*, 22 septembre 2021.

